

Programme de formation

CACES® CHARIOT DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTÉ (cariste) R489

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate... » - Art. R4323-55 du Code du Travail

Code Répertoire Spé	Libellé	Certificateur	Date enregistrement
RS6866	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite	INRS	31/10/2024
RS6867	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m	INRS	31/10/2024
RS6800	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 2A – Chariots à plateau porteur	INRS	01/10/2024
RS6868	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels	INRS	31/10/2024
RS6869	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 3 – Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux	INRS	31/10/2024
RS6871	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes	INRS	31/10/2024
RS6870	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable	INRS	31/10/2024

Durée de la formation

La durée varie en fonction du niveau et du nombre de catégories

Débutant : 4 jours soit 28 heures : 1 jour de théorie + 2 jours de pratique + 1 jour de test

Expérimenté : 3 jours soit 21 heures : 1 jour de théorie + 1 jour de pratique + 1 jour de test

Recyclage : 2 jours soit 14 heures : ½ jour de théorie + ½ jour de pratique + 1 jour de test

Personne concernée

Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté dans le cadre de maintenance, entretien, livraison et/ou transport.

Prérequis

- Être âgé au minimum de 18 ans
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des chariots de manutention
- Être équipé d'une tenue de travail adapté (chaussures de sécurité, gants, chasuble et lunettes de protection)
- Accessibilité personne en situation de handicap : sur étude de besoins

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 10 personnes maximum

Moyens/ Méthodes techniques et pédagogiques

- Livret stagiaire individuel
- Salle de formation avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Aires d'évolution, infrastructures et chariots à conducteur porté conformement aux exigences de la R.489 de la CNAM.
- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Suivi d'un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique
- Un local préchauffé en hiver permettant de changer de vêtements
- Des sanitaires hommes et femmes séparés

Objectifs

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire
2. Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Comprendre les notions élémentaires de physique
5. Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Programme théorique

REGLEMENTATION ET LEGISLATION

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : IT, CNAM, médecine du travail, contrôle technique
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle
- Les statistiques
- Autorisation de conduite
- CACES
- Responsabilité pénale
- Délit de mise en danger de la personne
- Droit d'alerte et de retrait

TECHNOLOGIE

- Identifier les principales catégories de chariot et leur caractéristique fonctionnelle, et en déduire leur utilisation courante et leur limite d'utilisation.
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction :
 - * Groupe propulseur ; Circuit hydraulique ; Capacité de levage ; Transmission ; Les énergies ; Batterie
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité :
 - * Coupe-circuit ; Frein de service ; Clé ou dispositif de condamnation ; Pictogrammes ; Les accessoires

SECURITE

- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur.
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot.
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction : protège - conducteur, bouclier, dossier de charge, réglages du siège, EPI nécessaires ...
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse ...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention
- Gerbage dégerbage en pile et en palettier

Programme pratique

ADEQUATION

- Vérifier l'Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.

VERIFICATIONS

- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.

CONDUITE CIRCULATION MANOEUVRES

- Circuler avec un chariot : à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité

- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer un gerbage et un dé gerbage
- Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un pelletier
- Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie

MAINTENANCE

- Effectuer les opérations de maintenance
- option : avec accessoire si nécessaire (benne basculante, godet, éperon, potence) (en intra uniquement)

TECHNOLOGIE DES CHARIOTS

Validation de la formation

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).

En application de la recommandation R489, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité** (CACES).

Les tests sont réalisés par ENCARNA FORMATION certifié testeur CACES® en R489 par DEKRA sous le numéro D-607-04.

Délais d'accès

Inter : 4 sessions par mois - Inscription possible jusqu'à 2 jours avant la formation

Intra : A la demande

Validité

La durée de validité du titre CACES® R489 est de 5 ans

Tarifs

Inter : A partir de 380€ HT (nous consulter)

Intra : Nous consulter